Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 9470612
Centre d'intérêt: 851

Pratte Beaudoin, Yvonne.

Santé et services sociaux : assistance aux bénéficiaires en établissement de santé : orientations, buts et objets de formation / [conception et rédaction, Yvonne Pratte-Beaudoin et Jacqueline Frenette-Roy ; Direction générale de la formation professionnelle]. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, 1990 [i.e.] 1993.
27 p. ; 28 cm.

La couv. porte en outre: 19; La formation professionnelle au secondaire. Code: 9394-0332; 17-1902-00.

ISBN 2-550-23866-4

Vedette(s)-secondaire(s): Frenette-Roy, Jacqueline * Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale de la formation professionnelle

Descripteur(s): Santé * Services sociaux * Objectifs d'éducation * Objectifs d'enseignement * Objectifs de comportement * Compétence * Programme d'études * Stage * Formation professionnelle * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé

Constituant une étape importante dans le processus d'élaboration de programmes, ce document décrit les orientations, buts et objets de formation du programme Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé. Il précise également les objectifs généraux et les compétences attendues et donne quelques indications sur la filière de formation, la durée de la formation et l'organisation des stages.

Type de document:

19

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

ASSISTANCE AUX BÉNÉFICIAIRES EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

ORIENTATIONS, BUTS ET OBJETS DE FORMATION

la FORMATION PROFESSIONNELLE au secondaire

Québec

94-70612

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

ASSISTANCE AUX BÉNÉFICIAIRES EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

ORIENTATIONS, BUTS ET OBJETS DE FORMATION

Décembre 1990

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Conception et rédaction	*Yvonne Pratte-Beaudoin et* *Jacqueline Frenette-Roy* *Conseillères techniques*
Saisie du texte	*Odile Béland* *Agente de secrétariat*
Révision linguistique	*Hélène Larue* *Services linguistiques du Ministère*
Coordination	*Ghislaine Gaudreau* *Responsable du secteur Santé et services sociaux*

REMERCIEMENTS

La Direction générale de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à la réunion de validation des orientations, des buts et des objets de formation du programme *Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé*. On trouve la liste de ces personnes au point 8.1 du présent document.

FÉMININ – MASCULIN

Étant donné que la très grande majorité des personnes qui exercent le métier à l'étude sont des femmes, seul le genre féminin sera utilisé dans le présent document afin d'en alléger la lecture.

AVANT-PROPOS

Le présent document a été élaboré en tenant compte des grandes orientations et des buts généraux de la formation professionnelle ainsi que des données recueillies au moment de l'analyse de la situation de travail des préposées aux bénéficiaires, tenue à Montréal les 16, 17 et 18 octobre 1990.

Il contient les orientations, les buts et les objets de formation du programme *Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé*, proposés à un comité consultatif réuni à Montréal le 20 novembre 1990. Les commentaires et recommandations de ce comité ont été ajoutés au document initial. Toutefois, les modifications qui seront apportées à la matrice des objets de formation, au tableau synthèse et aux énoncés de compétences du programme se trouveront dans la version définitive du programme d'études.

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION 1

1. Orientations du programme 3

2. Buts de formation 5

3. Matrice des objets de formation 7

4. Objectifs généraux et énoncés de compétences 11

5. Filière de formation 13

6. Durée de la formation 13

7. Organisation des stages de formation 15

8. Réunion de validation 17

   8.1 Composition du comité 17
   8.2 Ordre du jour 19
   8.3 Commentaires et recommandations 19

Annexe I : Synthèse du programme d'études 25

Annexe II : Compétences du programme d'études 27

INTRODUCTION

Le présent document, dont la rédaction constitue une étape importante dans le processus d'élaboration de programmes, décrit les orientations, les buts et les objets de formation du programme *Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé.*

Les orientations retenues, tout en étant particulières au programme, s'inscrivent dans la perspective du *Plan d'action en formation professionnelle au secondaire*, lequel accorde une grande importance à la qualité de la formation professionnelle. Ces orientations visent une formation à la fois plus accessible, plus fonctionnelle et plus polyvalente, permettant une plus grande capacité d'adaptation au marché du travail et facilitant la mobilité de la main-d'oeuvre.

Les buts de formation proposés dérivent eux aussi des buts généraux de la formation professionnelle, en ce sens qu'ils visent à rendre la personne efficace dans l'exercice de son métier, capable de s'intégrer à la vie professionnelle et de pratiquer son métier avec compétence.

Le choix des objets de formation du programme a été fait en tenant compte des orientations et des buts de formation déterminés et à partir des tâches et sous-tâches définies comme étant celles des préposées aux bénéficiaires au moment de l'analyse de la situation de travail. Seules les tâches et sous-tâches essentielles à l'exercice du métier ont été retenues; elles ont été réorganisées de façon à pouvoir constituer les objets sur lesquels portera la formation rattachée au programme *Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé.*

1. ORIENTATIONS DU PROGRAMME

Les orientations particulières qui sous-tendent le choix des buts et des objets de formation du programme *Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé* sont les suivantes :

- Refléter une philosophie de base centrée sur les besoins fondamentaux des bénéficiaires.

- Tenir compte des valeurs des diverses clientèles.

- Se préoccuper du maintien de l'autonomie physique et mentale des bénéficiaires.

- Tenir compte des règles de l'éthique professionnelle particulières à l'exercice du métier.

- Refléter la diversité des lieux et des conditions d'exercice du métier.

- Tenir compte de l'organisation du travail, qui suppose la collaboration avec les autres membres de l'équipe soignante et le partage des responsabilités.

- Tenir compte des dernières nouveautés en ce qui a trait au matériel et à l'équipement utilisés dans les unités de soins.

- Susciter la participation des milieux de travail à l'organisation des stages ainsi qu'à la formation et à l'évaluation des stagiaires.

- Favoriser la continuité dans le déroulement des stages.

- S'inscrire dans une perspective de formation permanente.

2. BUTS DE FORMATION

Les buts de formation du programme *Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé* expriment les résultats globaux attendus à la fin de la formation. Leur particularité repose sur les précisions qui les accompagnent, ces dernières permettant d'en mieux saisir la portée. En voici l'énoncé :

1) Rendre la personne efficace dans l'exercice du métier

- Permettre à la personne d'exécuter correctement et avec des performances acceptables, dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et activités du métier.

- Permettre à la personne d'évoluer adéquatement dans son milieu de travail en favorisant l'acquisition ou le développement des habiletés ou des attitudes suivantes :

    - le souci constant des besoins des bénéficiaires et les attitudes de vigilance qui en découlent;

    - le souci du respect des consignes, des protocoles et des procédures établies;

    - la capacité de communiquer efficacement et d'établir une relation adéquate avec les bénéficiaires et leur famille;

    - la capacité de communiquer efficacement avec ses supérieurs et avec les autres membres de l'équipe soignante;

    - la capacité de travailler dans des situations imprévues et contraignantes;

    - le souci du respect des principes d'hygiène, d'asepsie et de mécanique corporelle ainsi que de l'ensemble des règles liées à la santé et à la sécurité au travail;

    - la capacité d'appliquer avec compétence les techniques propres à l'exercice du métier.

2) Assurer l'intégration à la vie professionnelle

- Favoriser la connaissance du marché du travail dans le secteur Santé et services sociaux.
- Permettre la connaissance des droits des bénéficiaires de même que celle des droits et responsabilités inhérents à l'exercice du métier.
- Permettre la compréhension du rôle des personnes préposées aux bénéficiaires au sein de l'équipe soignante et les limites de ses interventions.
- Permettre une intégration progressive au marché du travail.

3) Favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels

- Permettre une compréhension minimale des principes sous-jacents aux soins dispensés et la connaissance des besoins fondamentaux des bénéficiaires.
- Permettre l'acquisition de méthodes de travail et du sens de la discipline.
- Permettre le développement de l'initiative, du jugement, du sens des responsabilités et du goût du travail bien fait.
- Permettre le développement de l'habitude de l'auto-évaluation.
- Permettre le développement du goût de se renseigner sur tout ce qui se rapporte au métier et le souci de se tenir à jour au point de vue professionnel.

4) Assurer la mobilité professionnelle

- Permettre le développement d'attitudes positives par rapport aux changements et aux situations nouvelles.
- Permettre l'accroissement du goût d'apprendre, de se renseigner, de se documenter.
- Permettre de se préparer à la recherche dynamique d'un emploi.

3. MATRICE DES OBJETS DE FORMATION

La matrice des objets de formation est un tableau qui permet de visualiser l'articulation de ces mêmes objets selon les deux axes d'acquisition des compétences : celui de la maîtrise du métier (compétences particulières) et celui de la formation fondamentale (compétences générales). Ce tableau met aussi en évidence les grandes étapes du processus de travail propre à l'exercice du métier.

L'axe des compétences particulières regroupe les compétences portant sur les tâches et les activités liées directement à l'exercice du métier; celui des compétences générales regroupe des compétences portant sur des activités plus globales, transférables à plusieurs tâches ou à plusieurs situations. Les compétences générales se rapportent surtout à des connaissances, à des principes particuliers et à des techniques.

Le symbole △ indique les liens fonctionnels qui existent entre les compétences particulières et les étapes du processus de travail. Le symbole ○ indique les liens fonctionnels qui existent entre les compétences générales et les compétences particulières. Lorsque les symboles sont noircis, cela signifie que l'on a systématiquement tenu compte des liens fonctionnels dans la formulation des objectifs visant l'acquisition des compétences particulières.

La matrice des objets de formation a été élaborée en tenant compte des orientations ainsi que des buts de formation du programme de même qu'à partir des tâches et sous-tâches définies au moment de l'analyse de situation de travail. La progression pédagogique en ce qui a trait à la complexité des apprentissages, à la difficulté et à l'autonomie est aussi entrée en ligne de compte et a servi de fil conducteur à la répartition des objets de formation dans la matrice.

La logique utilisée au moment de l'élaboration de la matrice des objets de formation aura donc une influence sur la séquence d'enseignement des modules. En effet, les compétences particulières de l'axe vertical sont présentées dans un ordre à privilégier pour l'enseignement et servent de point de départ à l'agencement de l'ensemble des modules. Pour ce qui est de l'enseignement des modules de l'axe horizontal, on devra tenir compte de l'enseignement des modules de l'axe vertical pour lesquels les modules de compétences générales constituent des préalables.

La durée de formation du programme *Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé* a été évaluée à 630 heures, réparties en 10 modules de formation générale et 7 modules de formation particulière. Les durées allouées au développement des compétences de chacun des axes sont respectivement de 300 et de 330 heures.

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION EN ASSISTANCE AUX BÉNÉFICIAIRES EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

TABLEAU II

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES (Tâches ou activités dans le cadre du métier et de la vie professionnelle)		OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	DURÉE	PROCESSUS (grandes étapes)						COMPÉTENCES GÉNÉRALES (activités connexes dans le domaine de la technologie, des disciplines, du développement personnel, etc.)										TOTAUX	
				Prendre connaissance des données du plan de soins	Planifier son travail	Prendre contact avec le bénéficiaire	Exécuter les tâches usuelles et les tâches assignées	Observer l'état général et le comportement du bénéficiaire	Communiquer verbalement toute information pertinente	Appliquer des notions sur les maladies les plus courantes	Appliquer les principes et les techniques de déplacement sécuritaire des bénéficiaires	Appliquer des mesures d'hygiène et d'asepsie	Appliquer des notions de communication et de relations interpersonnelles et interprofessionnelles	Appliquer des notions de gérontologie et de gériatrie	Appliquer les règles de l'éthique professionnelle	Appliquer les mesures de prévention relatives à la santé et à la sécurité du travail	Appliquer les techniques d'entretien du matériel et de l'équipement	Dispenser les premiers soins	Planifier sa démarche de recherche d'un emploi	NOMBRE D'OBJECTIFS	DURÉE DE LA FORMATION
NUMÉROS	NUMÉROS									2	3	4	5	7	8	9	13	14	15		
	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	T								C	C	C	S	C	S	C	C	S	S	10	
	DURÉE		h							30	45	30	45	30	30	30	15	30	15		300
1	Se situer par rapport au métier et à la démarche de formation	S	30				△						○		○						
6	Exécuter des techniques de soins généraux	C	60		△		▲			○	●	○	○		○	○					
10	S'initier à la prestation de soins en centre d'accueil d'hébergement	S	60	△		▲	▲	△	△	○	○	●	●	●	●	○					
11	Dispenser des soins généraux dans une unité de soins de longue durée (jour)	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	▲	○	●	●	●	●	●	●					
12	Participer à la prestation de soins dans une unité de psychiatrie active	S	30	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	○	●	●	○	●	●					
16	Participer à la surveillance et au bien-être des bénéficiaires dans une unité de soins de longue durée (nuit)	S	30	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	●	●	○	○	○		
17	Dispenser des soins généraux et des services dans une unité de médecine active ou de chirurgie	S	60	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	●	●	●	○	○		
NOMBRE D'OBJECTIFS		7																		17	
DURÉE DE LA FORMATION			330																		630

T: Type d'objectif
. Comportement (C)
. Situation (S)
h: Heures

△ Existence d'un lien fonctionnel
▲ Application d'un lien fonctionnel
} Entre les compétences particulières et le processus

○ Existence d'un lien fonctionnel
● Application d'un lien fonctionnel
} Entre les compétences générales et les compétences particulières

4. OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET ÉNONCÉS DE COMPÉTENCES

Les objectifs généraux d'un programme sont l'expression d'intentions éducatives regroupant des compétences à développer chez l'élève. Ils servent d'orientation aux objectifs opérationnels de premier niveau qu'ils regroupent, ces derniers étant les cibles principales de la formation.

Les objectifs généraux du programme *Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé* sont énumérés ci-après. Ils sont accompagnés des énoncés de compétences liés à chacun des objectifs opérationnels de premier niveau qu'ils regroupent.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à une intégration harmonieuse au milieu scolaire et au milieu de travail

- Se situer par rapport au métier et à la démarche de formation.
- Appliquer des notions de communication ainsi que de relations interpersonnelles et interprofessionnelles.
- Appliquer les règles de l'éthique professionnelle.
- Planifier sa démarche de recherche d'un emploi.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à l'application de mesures préventives en milieu de travail

- Appliquer des mesures d'hygiène et d'asepsie.
- Appliquer les principes et les techniques de déplacement sécuritaire des bénéficiaires.
- Appliquer les mesures de prévention relatives à la santé et à la sécurité au travail.
- Dispenser les premiers soins.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à la compréhension des principes sous-jacents aux soins dispensés

- Appliquer des notions sur les maladies les plus courantes.
- Appliquer des notions de gérontologie et de gériatrie.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à l'exécution des tâches du métier

- Appliquer des techniques de soins généraux.
- Appliquer les techniques d'entretien du matériel et de l'équipement.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à l'exécution des tâches du métier dans des conditions réelles de travail et dans diverses catégories d'établissement de santé

- S'initier à la prestation de soins en centre d'accueil et d'hébergement.
- Dispenser des soins généraux dans une unité de soins de longue durée (jour).
- Participer à la prestation de soins dans une unité de psychiatrie active.
- Participer à la surveillance et au bien-être des bénéficiaires dans une unité de soins de longue durée (nuit).
- Dispenser des soins généraux et des services dans une unité de médecine active ou de chirurgie.

5. FILIÈRE DE FORMATION

Le programme *Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé* est un nouveau programme. Les renseignements et les opinions recueillis au moment des études préliminaires et de l'analyse de situation de travail des préposées aux bénéficiaires nous ont conduit à la conclusion que ce programme devait être inscrit dans la filière conduisant au certificat d'études professionnelles.

La filière conduisant au certificat d'études professionnelles est accessible après une 10e (4e secondaire) ou une 9e année (3e secondaire) de formation générale; dans ce dernier cas, l'élève doit avoir au moins 16 ans et avoir réussi les examens des matières suivantes (9e année ou 3e secondaire): langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux, catholique ou protestant, ou enseignement moral.

6. DURÉE DE LA FORMATION

La durée totale de la formation de la personne préposée aux bénéficiaires a été évaluée à 630 heures. Cette évaluation a été faite en tenant compte du fait qu'il s'agit là d'un cours de base auquel pourraient éventuellement se greffer des formations plus particulières.

La durée totale du programme sera répartie entre les objets de formation en fonction de leur importance relative et de leur complexité.

7. ORGANISATION DES STAGES DE FORMATION

Conformément à la demande des représentantes et des représentants du marché du travail, le programme *Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé* comporte des stages de formation devant s'effectuer dans différents milieux de soins, et selon une progression dans la complexité et dans le développement de l'autonomie.

Actuellement, l'organisation de stages en formation professionnelle dans le secteur de la Santé et des services sociaux est assujettie aux ententes qui interviennent entre les commissions scolaires et les établissements de santé, en vertu du Contrat d'affiliation négocié entre le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et le ministère de l'Éducation.

L'arrivée d'une nouvelle catégorie de stagiaires dans le réseau de la santé soulève un certain nombre de problèmes d'ordre organisationnel que l'ensemble des personnes intervenant dans le dossier devront contribuer à résoudre. Il convient donc de se poser les questions suivantes :

1. Y aurait-il avantage à inscrire ce nouveau programme au contrat d'affiliation déjà en vigueur?

2. Est-ce que toutes les conventions du contrat d'affiliation pourraient s'appliquer intégralement au programme *Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé*?

3. Est-ce que toutes les catégories d'établissements visées par le programme seraient prêtes à recevoir des stagiaires?

4. Est-ce que le milieu du travail serait prêt à discuter avec le ministère de l'Éducation et le réseau scolaire des modalités d'organisation des stages?

5. Est-ce que le milieu de travail serait prêt à définir avec celui de l'éducation les conditions d'encadrement à préconiser pour chacun des stages et à discuter d'un éventuel partage des responsabilités?

6. Est-ce que le milieu du travail serait prêt à collaborer davantage, c'est-à-dire à participer à l'évaluation de la qualité du travail des stagiaires et à vérifier à la fin de leur formation s'ils sont prêtes à accéder au marché du travail?

À notre avis, la préparation d'une main-d'oeuvre qualifiée, prête à répondre aux besoins des employeurs dès l'entrée sur le marché du travail, sous-entend un partage équitable des responsabilités entre les différentes parties. Le fait de partager des responsabilités dans la formation et l'évaluation des stagiaires constituerait un moyen de resserrer les liens qui existent déjà entre le milieu de la santé et celui de l'éducation. Cela permettrait de mieux connaître les besoins quantitatifs et qualitatifs des établissements de santé, d'y répondre rapidement et de façon continue. Cela permettrait aussi de profiter des ressources des établissements de santé pour la formation des élèves et d'articuler plus adéquatement la formation en fonction des exigences technologiques actuelles. De plus, ces liens permettraient aux établissements de santé d'établir des contacts fructueux avec l'école et de mieux faire connaître leurs attentes.

8. RÉUNION DE VALIDATION

La réunion de validation des orientations, des buts et des objets de formation du programme *Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé* s'inscrit dans le processus d'élaboration des programmes en formation professionnelle au secondaire. Elle fait suite à l'analyse de situation de travail, qui a permis de définir les tâches du métier ainsi que les habiletés et les comportements nécessaires à l'exécution de ces tâches.

Le comité consultatif chargé d'établir un consensus sur les éléments mentionnés ci-dessus était composé de représentantes et de représentants du métier, des employeurs, du monde de l'éducation, des associations et des ministères concernés.

8.1 Composition du comité

Les personnes suivantes ont participé à la réunion :

Anne Arsenault
Enseignante en santé
CS des Cantons

Denise Beaulac
Agente de développement pédagogique
DGFP - MEQ

Bona Beaulieu
Coordonnateur de la formation professionnelle
CS de Charlesbourg

Lorraine Bédard
Conseillère en main-d'oeuvre
CS de Outaouais-Hull

Danielle Bélanger
Directrice des soins infirmiers
CH des convalescents de Montréal

Suzanne Bélanger
Chef de division
Centre hospitalier Robert-Giffard
Beauport

Suzanne Bibeau
Conseillère en formation
CFP de la région métropolitaine
Montréal

Jeanine Carrière-Cadieux
Préposée aux bénéficiaires
Centre hospitalier de Granby
Granby

Michèle Castonguay
Agente de recherche
Service de la planification et des ressources humaines
MSSS, Québec

Carole Deslauriers
Conseillère en gestion des ressources humaines
Association des centres hospitaliers et des centres d'accueil privés du Québec
Montréal

Ghislaine Desrosiers
Directrice des programmes de santé
Association des hôpitaux du Québec
Montréal

Lise Dubé
Directrice des soins infirmiers
Centre hospitalier Portneuf
Saint-Raymond-de-Portneuf

Diana Frank
Conseillère pédagogique
CEP du Grand-Montréal

Isabelle Gauthier
Agente de développement pédagogique
DGFP - MEQ

Yves Grenier
Directeur adjoint
CEC de Montréal

Robert Guernon
Préposé aux bénéficiaires
Hôpital Notre-Dame
Montréal

Francine Lamontagne
Conseillère en formation
Association des centres d'accueil du Québec
Montréal

Nicole Laroche
Conseillère pédagogique
CEC de Québec

Rose-May Leblanc
Chef d'unité
Résidence Yvon-Brunet
Montréal

Nicole Legault
Préposée aux bénéficiaires
Résidence Yvon-Brunet
Montréal

Michèle Major
Directrice générale
Le Manoir Grand-Moulin Deux-Montagnes

Suzanne Pagé-Lemieux
Directrice du service d'hébergement
CLSC de Forestville
Forestville

Hélène Rajotte
Directrice des soins infirmiers
Hôtel-Dieu de Montréal
Montréal

Diane Saulnier
Directrice des soins infirmiers
Centre hospitalier Côte-des-Neiges
Montréal

Nicole Verrette
Agente de recherche
Direction générale de
l'enseignement collégial
MESS, Québec

Pauline Turmel
Conseillère pédagogique
CEC de Montréal

8.2 Ordre du jour

1. Accueil et présentation des participantes et des participants.
2. Buts de la rencontre.
3. Renseignements généraux sur le programme et sur son processus d'élaboration.
4. Orientations et buts de formation du programme.
5. Matrice des objets de formation du programme.
6. Objectifs généraux.
7. Filière de formation et durée du programme.
8. Organisation des stages de formation.
9. Varia.
10. Clôture de la rencontre.

8.3 Commentaires et recommandations

À la suite de la période d'accueil, on a précisé les buts de la rencontre et on a fait un exposé sur la réforme de la formation professionnelle : harmonisation des programmes des secteurs des jeunes et des adultes et ses conséquences, buts de la formation professionnelle, filières de formation, etc.

La période de questions qui a suivi l'exposé a permis à certaines participantes d'exprimer leurs craintes à propos du fait qu'il serait peut-être prématuré d'élaborer un programme à l'intention des préposées aux bénéficiaires alors que la table de concertation mise sur pied par le MSSS en 1988 n'a pas encore émis ses recommandations quant à la répartition du travail en soins infirmiers.

Bien que cette question n'était pas à l'ordre du jour, la responsable du secteur a rappelé la problématique engendrée par l'absence de programme officiel au MEQ, alors que 41 commissions scolaires offrent de la formation aux préposées en utilisant, en partie ou en totalité, le programme des auxiliaires familiales et sociales. Elle a de plus rappelé qu'une étude préliminaire menée auprès des associations et des établissements de santé intéressés avait fait ressortir la nécessité d'élaborer le plus tôt possible un programme officiel qui répondrait aux attentes des employeurs, contribuerait à créer de la stabilité au sein de ce groupe de travailleuses et réduirait les coûts de la formation en cours d'emploi.

La responsable du secteur a de plus souligné la lenteur des travaux de la table de concertation et le fait que l'analyse de situation de travail avait permis de définir le métier tel qu'il est pratiqué dans les diverses catégories d'établissements de santé. L'assurance que les travaux de la table de concertation seraient suivis de près tout au long de l'élaboration du programme et qu'il serait facile de faire des modifications en cours de route, étant donné la structure modulaire du programme, a semblé satisfaire la majorité des participantes et des participants.

Pour ce qui est du projet de formation proposé, les participantes et les participants l'ont globalement endossé. Cependant, les divers points à l'ordre du jour ont soulevé des discussions. On trouve ci-après les principaux commentaires ainsi que les recommandations retenues par le comité relativement aux thèmes analysés.

Orientations du programme

La première orientation a fait l'objet d'une demande de clarification, à savoir si la philosophie de base proposée correspondait à un modèle conceptuel défini ou à définir. La réponse suivante a semblé satisfaire les participantes et les participants : aucun modèle conceptuel n'avait été retenu mais la préoccupation première du programme serait le bénéficiaire.

À la demande des personnes présentes, les orientations «Tenir compte des valeurs des diverses clientèles» et «Se préoccuper du maintien de l'autonomie physique mentale des bénéficiaires» ont été modifiées et se lisent maintenant comme suit : «Tenir compte des valeurs des diverses clientèles et de leurs familles» et «Se préoccuper du maintien de l'autonomie bio-psycho-sociale des bénéficiaires».

Les explications demandées au sujet de la dernière orientation ont permis à l'équipe de réalisation de l'atelier d'indiquer que le programme qui sera élaboré est un programme de base auquel pourrait se greffer du perfectionnement sous forme d'attestations de spécialisation professionnelle. Elles ont aussi permis aux participantes et aux participants d'exprimer le désir de voir mettre en place des outils destinés à la reconnaissance d'acquis extra-scolaires pour les préposées en poste qui n'ont pas reçu de formation, ce qui a permis à la responsable du secteur de les informer de l'imposition d'un moratoire d'un an dans ce domaine.

Buts de formation

En réponse aux questions des personnes présentes, des mises au point ont permis de clarifier la signification et la portée des buts de formation.

Dans l'ensemble, les buts de formation proposés ont semblé satisfaire les participantes et les participants. Seules de légères modifications aux précisions suivantes ont été suggérées :

- «le souci du respect des consignes, des protocoles et des procédures établies» est devenu «la capacité de comprendre et de respecter les consignes, les protocoles et les procédures établies»;

- «permettre le développement de l'initiative, du jugement, du sens des responsabilités et du goût du travail bien fait», dont le mot «jugement» a été enlevé;

- «permettre le développement du goût de se renseigner sur tout ce qui se rapporte au métier et le souci de se tenir à jour au point de vue professionnel», dont «au point de vue professionnel» a été enlevé.

Objets de formation

Les objets de formation de l'axe des compétences générales de la matrice ont donné lieu à un consensus bien qu'ayant soulevé bon nombre de questions, à savoir :

- Y a-t-il un module qui traite de la destruction des matières dangereuses dans les établissements de santé?

- Est-ce que parmi les modules, il y en aura un qui préparera l'élève à organiser des activités de loisir pour les bénéficiaires?

- Qu'advient-il des situations de violence auxquelles doivent faire face ces personnes?

- Pourquoi n'y a-t-il pas de compétence à développer en psychiatrie, alors qu'il y en a une en gériatrie?

- La pose, le retrait et le nettoyage des prothèses sont-ils couverts par le programme?

- Est-ce que la sexualité est traitée dans un des modules?

- Est-ce que l'approche au mourant fera partie d'un module particulier?

- Le développement de l'être humain sera-t-il couvert par un des modules?

À ces questions, les représentantes du Ministère ont répondu que ces sujets seraient tous couverts par l'un ou l'autre des modules du programme.

La durée des modules «Premiers soins» et «Éthique professionnelle» a fait l'objet de discussions. Cependant, les avis étant partagés, aucun changement n'a été apporté à la durée de ces modules pour le moment.

En ce qui a trait aux objets de formation de l'axe des compétences particulières, plusieurs participantes ont manifesté leur désaccord sur les énoncés des modules de stages. Elles voudraient voir remplacer le type d'établissement par le type de clientèle, ce qui donnerait plus de latitude au moment du choix des lieux de stages, étant donné que plusieurs types de clientèle se retrouvent souvent dans une même catégorie d'établissement.

Un désaccord a aussi été exprimé relativement à l'ordre proposé au moment de l'analyse de situation de travail pour la réalisation des stages. Selon certaines représentantes, cet ordre n'atteint pas le but visé, qui était de faire ressortir une progression dans la difficulté. Elles considèrent en effet que la raison donnée, soit la plus grande rapidité du rythme de travail en soins de courte durée, ne justifie pas une progression dans la difficulté par rapport aux soins de longue durée. Selon elles, le rythme n'est pas plus rapide en courte durée, il est seulement différent.

En ce qui a trait à la tenue d'un stage de nuit en soins de longue durée, les participantes et les participants considèrent cette éventualité comme difficilement réalisable et contraire au bien-être des bénéficiaires, que la présence des stagiaires pourrait perturber. Elles suggèrent plutôt que cette expérience soit limitée à une ou deux nuits au moment du stage en unité de soins de longue durée.

Étant donné qu'aucune solution à ces problèmes n'a été proposée, la matrice des objets de formation n'a pas été modifiée pour le moment. Les énoncés des compétences portant sur les stages et leur ordre d'inscription dans la matrice devront donc être repensés en tenant compte des observations des participantes et des participants et, au besoin, faire l'objet de consultations particulières.

Filière de formation et durée du programme

Les personnes présentes se sont dites d'accord avec l'inscription du programme *Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé* dans la filière du certificat d'études professionnelles. Cependant, elles considèrent les préalables à la filière du CEP peu élevés, compte tenu des conditions actuelles d'engagement dans les établissements de santé, qui exigent que la personne ait au moins 18 ans et qu'elle ait terminé la 5e secondaire.

Pour ce qui est de la durée du programme, qui se situe autour de 630 heures, elle a recueilli l'accord des participantes et des participants, qui trouvent toutefois difficile d'en juger sans connaître le détail du contenu de chacun des modules.

Organisation des stages de formation

De façon générale, les représentantes et les représentants du marché du travail se sont dits d'accord pour recevoir des stagiaires et croient que ces derniers devraient être mis en contact avec les différentes clientèles durant leur formation.

Cependant, ils s'interrogent sur la possibilité d'effectuer des stages en psychiatrie active dans toutes les régions du Québec, compte tenu du peu d'établissements de cette catégorie et de leur capacité d'accueil limitée. Pour pallier ces difficultés, ils ont suggéré une solution : utiliser les unités spécialisées de certains centres d'accueil pour recevoir les stagiaires en psychiatrie.

Les personnes présentes ont aussi manifesté leur inquiétude en ce qui a trait à la saturation des champs cliniques en unité de soins de courte durée, compte tenu du grand nombre de stagiaires qui viennent des divers ordres d'enseignement. En unité de soins de longue durée, le problème est moins aigu puisque diverses solutions de rechange peuvent être envisagées telles que l'utilisation des centres d'accueil de réadaptation et les unités spécialisées de centres d'accueil et d'hébergement, dont les clientèles sont à peu près les mêmes.

En ce qui a trait à l'encadrement des stagiaires, toutes les participantes et tous les participants s'entendent pour dire qu'il est du ressort de l'établissement scolaire. Cependant, ces personnes accepteraient de participer à l'évaluation des stagiaires à la condition que cela n'exige pas un travail à plein temps et que le centre soit dédommagé pour les ressources libérées à cet effet.

ANNEXE I

SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé
Nombre de modules: 17
Durée en heures: 630
Valeur en unités: 42

Code : 0000

SESAME		TITRE DU MODULE	DURÉE	UNITÉS*
000-000	1.	Situation par rapport au métier et à la démarche de formation	30	2
000-000	2.	Notions sur les maladies les plus courantes	30	2
000-000	3.	Principes et techniques de déplacement sécuritaire des bénéficiaires	45	3
000-000	4.	Mesures d'hygiène et d'asepsie	30	2
000-000	5.	Notions de communication et de relations interpersonnelles et interprofessionnelles	45	3
000-000	6.	Techniques de soins généraux	60	4
000-000	7.	Notions de gérontologie et de gériatrie	30	2
000-000	8.	Règles de l'éthique professionnelle	30	2
000-000	9.	Santé et sécurité du travail	30	2
000-000	10.	Initiation à la prestation de soins en centre d'accueil d'hébergement	60	4
000-000	11.	Prestation de soins généraux dans une unité de soins de longue durée (jour)	60	4
000-000	12.	Prestation de soins dans une unité de psychiatrie active	30	2
000-000	13.	Entretien du matériel et de l'équipement	15	1
000-000	14.	Premiers soins	30	2
000-000	15.	Planification de la recherche d'un emploi	15	1
000-000	16.	Surveillance et bien-être des bénéficiaires dans une unité de soins de longue durée (nuit)	30	2
000-000	17.	Prestation de soins généraux dans une unité de médecine active ou de chirurgie	60	4

Tableau I

* Une unité équivaut à 15 heures.
... La ligne pointillée signifie la fin d'un bloc de 450 heures.

Ce programme conduit au certificat d'études professionnelles en *Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé.*

ANNEXE II

COMPÉTENCES DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé
Nombre de modules: 17
Durée en heures: 630
Valeur en unités: 42

Code : 0000

SÉSAME		ÉNONCÉ DE COMPÉTENCES	DURÉE	UNITÉS
000-000	1.	Se situer par rapport au métier et à la démarche de formation	30	2
000-000	2.	Appliquer des notions sur les maladies les plus courantes	30	2
000-000	3.	Appliquer les principes et les techniques de déplacement sécuritaire des bénéficiaires	45	3
000-000	4.	Appliquer des mesures d'hygiène et d'asepsie	30	2
000-000	5.	Appliquer des notions de communication et de relations interpersonnelles et interprofessionnelles	45	3
000-000	6.	Exécuter des techniques de soins généraux	60	4
000-000	7.	Appliquer des notions de gérontologie et de gériatrie	30	2
000-000	8.	Appliquer les règles de l'éthique professionnelle	30	2
000-000	9.	Appliquer les mesures de prévention relatives à la santé et à la sécurité du travail	30	2
000-000	10.	S'initier à la prestation de soins en centre d'accueil d'hébergement	60	4
000-000	11.	Dispenser des soins généraux dans une unité de soins de longue durée (jour)	60	4
000-000	12.	Participer à la prestation de soins dans une unité de psychiatrie active	30	2
000-000	13.	Appliquer les techniques d'entretien du matériel et de l'équipement	15	1
000-000	14.	Dispenser les premiers soins	30	2
000-000	15.	Planifier sa démarche de recherche d'un emploi	15	1
000-000	16.	Participer à la surveillance et au bien-être des bénéficiaires dans une unité de soins de longue durée (nuit)	30	2
000-000	17.	Dispenser des soins généraux dans une unité de médecine active ou de chirurgie	60	4

Tableau II

* Une unité équivaut à 15 heures.
... La ligne pointillée signifie la fin d'un bloc de 450 heures.

Ce programme conduit au certificat d'études professionnelles en *Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé.*

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

17-1902-00